MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Liberté Lightie

BOURSES DE LYCEE



Votre enfant poursuit sa scolarité à la rentrée prochaine en lycée général, technologique ou professionnel, en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe de niveau lycée par le CNED.

→ Vous pouvez faire une demande de bourse de lycée.

Calendrier de la campagne 2022-2023

La campagne de demandes de bourse nationale de lycée se déroule en deux périodes :

- Une première période du 29 mai au 5 juillet 2023 (renseignements au collège);
- Une <u>deuxième période</u> du **1er septembre au 19 octobre 2023** (renseignements au **lycée**).

Quel est le montant de la bourse de lycée 2022-2023 ?

Le barème d'attribution fixe pour 2022-2023 les montants suivants :

- Échelon 1 : 459 €, soit 153 € par trimestre
- Échelon 2 : 564 €, soit 188 € par trimestre
- Échelon 3 : 666 €, soit 222 € par trimestre
- Échelon 4 : 768 €, soit 256 € par trimestre
- Échelon 5 : 867 €, soit 289 € par trimestre
- Échelon 6 : 972 €, soit 324 € par trimestre

Barème des bourses nationales de lycée

Voir page 4

Comment effectuer votre demande?

Étape 1 : je vais sur le site EduConnect - Responsable

1. Je vais sur le site internet :

https://educonnect.education.gouv.fr



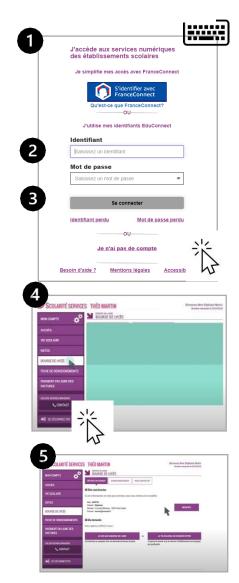
- **2.** J'écris :
 - écris:

 J'accède aux services numériques des établissements scolaires

 Mon identifiant
 - Mon mot de passe
 Quand je vais sur ce site, j'utilise
 toujours le même identifiant et le
 même mot de passe
- 3. Je clique sur « Se connecter »
- 4. J'arrive sur la page d'accueil
 - Je clique sur « bourse de lycée » (sommaire à gauche
 - Je vérifie que les informations sont justes.
 Je peux modifier s'il y a des erreurs
- 5. Je clique sur « je fais ma demande en ligne »

Étape 2 : je donne les informations demandées

- 1. Je donne mon numéro fiscal.
- Pour trouver mon numéro fiscal, je regarde sur ma déclaration d'impôts sur le revenu.
 Mon numéro fiscal a 13 chiffres.
- 3. Je clique sur « poursuivre »







- 4. Je relis les informations
 - Ces informations sont transmises par les impôts.
 - Ce site est sécurisé.
 Cela veut dire que personne d'autre que moi ne peut voir ces informations.
- BURNET DE LYCÉE

 BOURSE DE LYCÉE

 BROURS DE LYCÉE

 BROURS IN BOOSSIER MANGE MON DOSSIER MONT CONTACTER

 Neceptivise des informations formations fiscules sur votre avis d'impôt 2020.
 Accid de recupillir ces informations fiscules sur votre avis d'impôt 2020.
 Accid de recupillir ces informations complémentaires servet de poursuiere.

 Délarant e : Départe Marie

 Anis d'impôt 2020 avis les remembres de 2010:

 Serve minimier feuillir de référence

 Votre minimier feuillir de référence

 None de feuillir minimiero su landicage à votre charge

 None de feuillir minimiero su landicage à votre charge

 None de feuillir minimiero su landicage à votre charge

 None de feuillir minimiero su landicage à votre charge

 None feuillir

5. Si je vis en concubinage : je coche la case « oui ». Je dois donner le numéro fiscal de mon concubin.

6 POURSUIVRE

- **6.** Je clique sur « poursuivre »
- 7. Je relis toutes les informations.
 - Je vérifie qu'elles sont justes
 - Je coche la case « je confirme que les informations présentées ici correspondent à la situation de mon ménage social et fiscal »
 - Je clique sur « valider ».
 - Si je ne suis pas d'accord, je clique sur « annuler »

Étape 3 : je vois si j'ai droit à la bourse

Je vois sur la page
si j'ai droit à la bourse.
Le montant de la bourse est écrit.
C'est l'aide que je recevrai
à la prochaine année scolaire.



2. Je reçois un e-mail qui confirme la bourse.

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2023 - 2024 - Année de référence des revenus : 2022

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022

| Nombre d'enfants à charge | Echelon 1 | Echelon 2 | Echelon 3 | Echelon 4 | Echelon 5 | Echelon 6 |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 | 20 127 | 15 932 | 13 531 | 10 913 | 6 782 | 2 651 |
| 2 | 21 674 | 17 383 | 14 760 | 11 904 | 7 536 | 3 167 |
| 3 | 24 769 | 20 279 | 17 221 | 13 889 | 9 043 | 4 198 |
| 4 | 28 641 | 23 178 | 19 682 | 15 874 | 10 549 | 5 226 |
| 5 | 32 511 | 27 523 | 23 372 | 18 850 | 12 811 | 6 771 |
| 6 | 37 157 | 31 868 | 27 063 | 21 828 | 15 073 | 8 315 |
| 7 | 41 801 | 36 214 | 30 754 | 24 802 | 17 333 | 9 863 |
| 8 ou plus | 46 446 | 40 562 | 34 445 | 27 778 | 19 594 | 11 407 |
| Montant annuel de la bourse | 468€ | 573€ | 678€ | 780€ | 885€ | 993 € |

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

| mérite (*) | Montant annuel de la bourse au mérite (*) | 402€ | 522€ | 642€ | 762 € | 882€ | 1002 € |
|------------|---|------|------|------|-------|------|--------|
|------------|---|------|------|------|-------|------|--------|

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première année de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

341,71€

| Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes) 327 € | 396 € | 465€ | 534€ | 603€ | 672€ |
|---|-------|------|------|------|------|
|---|-------|------|------|------|------|

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté)